

STRADEST PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : ZONE INDUSTRIELLE DU MALAMBAS,
57280 HAUCONCOURT
437 947 385 RCS METZ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 juin 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 615 646,66 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	615 646,66 euros
A titre de dividendes	300 000,00 euros
Soit 12,00 euros par action	
Le solde	315 646,66 euros

Pour un montant de 315 191,80 euros au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 3 615 000,00 euros et pour un montant de 454,86 euros au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 454,86 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 24 juin 2026.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2022 :
200 000,00 euros, soit 8,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000,00 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2023 :
200 000,00 euros, soit 8,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000,00 euros



- Exercice clos le 31 décembre 2024 :
300 000,00 euros, soit 12,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 juin 2026

Cette résolution est adoptée/~~rejetée~~ par 5000 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

Certifié conforme
Le Président
Michel RODÉ



Désignation de l'entreprise		SAS STRADEST PARTICIPATIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		Zone Industrielle Du Malambas 57280 HAUCONCOURT		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 3 7 9 4 7 3 8 5 0 0 0 1 3		Néant		*	
						Exercice N clos le, 31/12/2025	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC	
		Frais de développement *		CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG	
		Fonds commercial (1)		AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK	
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO	
		Constructions		AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles		AT		AU	
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV		AW	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations		CS		CT	
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU		CV	
		Créances rattachées à des participations		BB		BC	
		Autres titres immobilisés		BD		BE	
		Prêts		BF		BG	
		Autres immobilisations financières*		BH		BI	
		TOTAL (II)		BJ		BK	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM
En cours de production de biens			BN		BO		
En cours de production de services			BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR		BS		
Marchandises			BT		BU		
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY	
		Autres créances (3)		BZ		CA	
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC	
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE	
		Disponibilités		CF		CG	
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI	
	TOTAL (III)		CJ		CK		
	Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)		CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)		CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		IA		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CP	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS STRADEST PARTICIPATIONS			Néant ☐ *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 000)		DA 1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC
	Réserve légale (3)		DD 100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG 3 299 808
	Report à nouveau		DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 615 646
	Subventions d'investissement		DJ
	Provisions réglementées *		DK
	TOTAL (I)		DL 5 015 454
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP
	Provisions pour charges		DQ
	TOTAL (III)		DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 1 419
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 220 412
	Dettes fiscales et sociales		DY 161 305
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
	Instrument financier à terme		D1
	Autres dettes		EA
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB 437
TOTAL (IV)		EC 383 574	
Écart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE 5 399 029	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
			1D
			1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 383 574
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 1 419	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS STRADEST PARTICIPATIONS						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	537 928	FB		FC	537 928	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 971 079	FH		FI	1 971 079	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 509 007	FK		FL	2 509 007	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP		
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI	55 833	
	Autres produits (1) (11)					FQ	12 008	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 576 849
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	177 528	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(11 531)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 528 991	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	14 307	
	Salaires et traitements*					FY	307 947	
	Cotisations sociales (10)					FZ	213 612	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux dépréciations					GA	173 273
							GB	
							GC	
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GD	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions *					GE	
		Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI	43 791
		Autres charges (12)					GF	1 770
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	2 449 690	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GH	127 158	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK	520 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM	10 424	
	Reprises sur dépréciations					GN		
	Différences positives de change					GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					G2		
	Produits de cessions d'immobilisations financières					GP	530 424	
Total des produits financiers (V)								
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	530 424	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	657 582	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS STRADEST PARTICIPATIONS										Néant ☐ *	
										Exercice N	
Produits exceptionnels (7) (VII)										HD	
Charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices *										HK	41 936
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	3 107 273
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 491 626
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	615 646
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO	
(2) Dont { produits de locations immobilières										HY	
{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										IG	
(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *										HP	16 112
{ - Crédit-bail immobilier										HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										IH	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées										IJ	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées										IK	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										HX	
(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.217 octies)										RC	
{ Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										RD	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										A2	
{ (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5											
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A4	
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles A8											
{ Dont cotisations facultatives Madelin A10											
{ Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11											
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)										HS	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N	
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N	
										Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

STRADEST PARTICIPATIONS**Règles et méthodes comptables**

Désignation de la société : SAS STRADEST PARTICIPATIONS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 5 399 030 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 615 647 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/05/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;

STRADEST PARTICIPATIONS **Règles et méthodes comptables**

- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N**Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel**

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

* Matériel de transport : 4 à 5 ans





Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

STRADEST PARTICIPATIONS **Faits caractéristiques****Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

Changement de réglementation comptable :

APPLICATION DU RÈGLEMENT ANC N°2022-06 à compter du 1er janvier 2025

L'exercice 2025 constitue le premier exercice d'application obligatoire du règlement ANC n°2022-06 et ANC 2023-03.

Conformément à ce règlement, à l'article 831-3 du PCG et au communiqué CNCC d'octobre 2025, la première application de ce texte constitue un changement de réglementation comptable.

Cette application constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan comptable général.

Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

Autres éléments significatifs

Changement de présentation comptable :

Les comptes annuels clos le 31/12/2025 sont établis et présentés selon le nouveau modèle d'états financiers définis par le règlement comptable ANC 2022-06, comme appliqué de manière rétrospective afin d'assurer la comparabilité des états financiers.

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Les reclassements de présentation opérés sur la colonne comparative 2024 pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat portent sur les transferts de charges (comptes 791).

Les principaux postes concernés de l'exercice 2025 sont les comptes 708.

Dans la colonne comparative :

- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes;
- les provisions, qui étaient présentées sur une seule ligne, sont désagrégées en distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges ;
- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Le règlement impose notamment de distinguer les anciens transferts de charges selon leur nature :

STRADEST PARTICIPATIONS**Faits caractéristiques**

- refacturation à des tiers ou au groupe : reclassement en production vendue, compte 708 ;
- remboursement d'assurance : reclassement en autres produits d'exploitation ;
- diminution de charges : imputation en diminution de la charge concernée.

STRADEST PARTICIPATIONS

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	34 560			34 560
Immobilisations incorporelles	34 560			34 560
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	99 980			99 980
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 666 679	13 928		1 680 608
- Matériel de transport	324 090	17 400	70 004	271 486
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	99 532	2 873		102 405
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 190 281	34 201	70 004	2 154 478
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 033 113			2 033 113
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	870			870
Immobilisations financières	2 033 983			2 033 983
TOTAL	4 258 824	34 201	70 004	4 223 021

STRADEST PARTICIPATIONS

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles			34 201		
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Augmentations de l'exercice			34 201		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles			70 004		
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Diminutions de l'exercice			70 004		

Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis selon la législation en vigueur

STRADEST PARTICIPATIONS

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL SOCIETE NOUVELLE HERGOTT 57210 HAUCONCOURT	10 000		66,67	-13 306
SAS STRADEST TP 57280 HAUCONCOURT	1 252 913		100,00	301 479
SAS A-TECH 57280 HAUCONCOURT	1 000 000		80,00	386 652
SAS ALHB.TP 57640 NOISSEVILLE	20 000		51,00	45 434
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS HAUCONCOURT ENROBES 57280 HAUCONCOURT	3 000 000	810 021	20,00	414 322

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	1 433 113	1 433 113			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	600 000	600 000			
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

STRADEST PARTICIPATIONS

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amo- tisse- ment	Mode d'amo- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			30 460	2 396		32 856
Immobilisations incorporelles			30 460	2 396		32 856
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans		42 010	17 024		59 035
- Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans		728 429	82 719	26 213	784 936
- Matériel de transport	4 à 5 ans		128 922	64 410		193 333
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		71 708	6 723		78 431
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			971 069	170 877	26 213	1 115 734
TOTAL			1 001 530	173 273	26 213	1 148 590

STRADEST PARTICIPATIONS

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 904 092 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	870		870
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	564 953	564 953	
Autres	328 429	328 429	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	9 840	9 840	
Total	904 092	903 222	870

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	1 224
Total	1 224

STRADEST PARTICIPATIONS

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000 000,00 euros décomposé en 25 000 titres d'une valeur nominale de 40,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de p ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
KARP-KNEIP PARTICIPATIONS 99999 LUXEMBOURG	40,00	10 000,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		
MONSIEUR RODE MICHEL 57970 YUTZ	50,99	12 749,00
MONSIEUR SABATTINI LUDOVIC 57640 VIGY	9,00	2 250,00
MONSIEUR RODE JULIEN 57480 MONTENACH		1,00

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 05/06/2025.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	632 931
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	632 931
Affectations aux réserves	332 931
Distributions	300 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	632 931

STRADEST PARTICIPATIONS

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2025	Affectation des résultats	Augmentatio	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Capital	1 000 000				1 000 000
Réserve légale	100 000				100 000
Réserves générales	2 966 877	332 931	332 931		3 299 808
Résultat de l'exercice	632 931	-632 931	615 647	632 931	615 647
<i>Dividendes</i>		300 000			
Total Capitaux Propres	4 699 808		948 578	632 931	5 015 455

Dettes

STRADEST PARTICIPATIONS

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 383 575 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à pl d'un an et cinq ans au plus	Echéance à pl de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 419	1 419		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	220 412	220 412		
Dettes fiscales et sociales	161 306	161 306		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	438	438		
Total	383 575	383 575		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURN.FACT.NON PARVENUES	14 056
BANQUES AGIOS COURUS	1 419
ETAT CHARGES A PAYER	4 373
Total	19 848

STRADEST PARTICIPATIONS

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	9 840		
Total	9 840		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD.CONSTATES D AVANCE	438		
Total	438		

STRADEST PARTICIPATIONS

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 7,5 personnes.

	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	2
Employés, techniciens, agents de maîtrise	3
Cadres et ingénieurs	2
Total	7

Informations sur les dirigeants

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	34 162
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	34 162
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

STRADEST PARTICIPATIONS **Autres informations****Crédit-Bail**

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 34 162 euros.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées :
37 993 euros

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées
est de 37 993 €.

Ces engagements ne concernent que les cadres et Etam.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7
novembre 2013.

STRADEST PARTICIPATIONS

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	779 235		779 235
Ventes de marchandises	537 928		537 928
Produits des activités annexes	1 191 845		1 191 845
TOTAL	2 509 008		2 509 008

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	4 300	
TOTAL	4 300	

Les honoraires H.T du commissaire aux comptes s'élèvent à 4 300€

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

STRADEST PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 €

Zone industrielle du Malambas

57280 HAUCONCOURT

SIREN 437 947 385

Aux associés de la société STRADEST PARTICIPATIONS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S.A.S STRADEST PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} décembre 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Règles et Méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Participations et créances rattachées :

Les titres de participations dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 2 033 113 euros sont valorisés à leur coût historique et dépréciés selon les modalités décrites dans la note « Titres de participations » de l'annexe aux comptes annuels.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nancy, le 16 juin 2026

BATT AUDIT

Isabelle SAGOT



Commissaire aux Comptes



Bilan BIC ANC N° 2022-06 (CEG)

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	34 560	32 856	1 704	4 100
Immobilisations corporelles				
Install. techniques, matériel et outillage	99 980	59 035	40 945	57 969
Autres immobilisations corporelles	2 054 498	1 056 700	997 799	1 161 242
Immobilisations financières				
Participations	2 033 113		2 033 113	2 033 113
Autres immobilisations financières	870		870	870
Total actif immobilisé (III)	4 223 021	1 148 590	3 074 431	3 257 294
Stocks et en-cours				
Marchandises	20 890		20 890	9 359
Créances				
Clients et comptes rattachés	564 953		564 953	474 609
Autres créances	328 429		328 429	257 432
Charges constatées d'avance	9 840		9 840	1 664
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 400 487		1 400 487	1 076 087
Total actif circulant (IV)	2 324 599		2 324 599	1 819 152
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	6 547 620	1 148 590	5 399 030	5 076 446



Bilan BIC ANC N° 2022-06 (CEG)

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	1 000 000	1 000 000
Réserves		
Réserve légale	100 000	100 000
Autres réserves	3 299 808	2 966 877
Résultat de l'exercice	615 647	632 931
Total capitaux propres (I)	5 015 455	4 699 808
Total autres fonds propres (I bis)		
Total des provisions (II)		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	1 419	1 469
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	220 412	166 360
<i>Personnel</i>	929	3 095
<i>Organismes sociaux</i>	47 489	57 295
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	5 116	37 275
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	101 410	98 133
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	6 363	13 010
Dettes fiscales et sociales	161 306	208 808
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	438	
Total des dettes (III)	383 575	376 638
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	5 399 030	5 076 446



CDR BIC ANC N° 2022-06 (CEG)

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	537 928	402 817
Production vendue	1 971 079	2 023 142
Montant net du chiffre d'affaires	2 509 008	2 425 958
Subventions		8 674
Reprises sur amort., dép. et provisions		91 194
Produits des cessions d'immobilisations	55 833	
Autres produits	12 009	2
Total des produits d'exploitation (I)	2 576 850	2 525 828
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	177 528	133 036
Variation de stock (m/ses)	-11 531	17 644
Autres achats & charges externes	1 528 992	1 510 733
Impôts, taxes et vers. assim.	14 307	17 081
Salaires	307 947	322 753
Cotisations sociales	213 612	203 282
Dotations aux amort. et aux dépréciations	173 273	173 028
<i>Sur immob. : dotations aux amort.</i>	173 273	173 028
Valeurs comptables des immob. cédées	43 791	
Autres charges	1 771	313
Total des charges d'exploitation (II)	2 449 691	2 377 870
Résultat d'exploitation (I - II)	127 159	147 958
Quote-part sur op. faites en commun		
Produits financiers		
De participations	520 000	505 674
Autres intérêts et produits assimilés	10 424	9 030
Total des produits financiers (V)	530 424	514 704
Charges financières		
Total des charges financières (VI)		
Résultat financier (V - VI)	530 424	514 704
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	657 583	662 662
Produits exceptionnels (VII)		10 000
Charges exceptionnelles (VIII)		-688
Résultat exceptionnel (VII - VIII)		10 688
Impôts sur les bénéfices (X)	41 936	40 419
Total des produits (I + III + V + VII)	3 107 274	3 050 532
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 491 627	2 417 601
RESULTAT DE L'EXERCICE	615 647	632 931



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS STRADEST PARTICIPATIONS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 5 399 030 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 615 647 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/05/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;



Règles et méthodes comptables

- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

* Matériel de transport : 4 à 5 ans



Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.



Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Changement de réglementation comptable :

APPLICATION DU RÈGLEMENT ANC N°2022-06 à compter du 1er janvier 2025

L'exercice 2025 constitue le premier exercice d'application obligatoire du règlement ANC n°2022-06 et ANC 2023-03.

Conformément à ce règlement, à l'article 831-3 du PCG et au communiqué CNCC d'octobre 2025, la première application de ce texte constitue un changement de réglementation comptable.

Cette application constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan comptable général.

Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

Autres éléments significatifs

Changement de présentation comptable :

Les comptes annuels clos le 31/12/2025 sont établis et présentés selon le nouveau modèle d'états financiers définis par le règlement comptable ANC 2022-06, comme appliqué de manière rétrospective afin d'assurer la comparabilité des états financiers.

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Les reclassements de présentation opérés sur la colonne comparative 2024 pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat portent sur les transferts de charges (comptes 791).

Les principaux postes concernés de l'exercice 2025 sont les comptes 708.

Dans la colonne comparative :

- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes;
- les provisions, qui étaient présentées sur une seule ligne, sont désagrégées en distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges ;
- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Le règlement impose notamment de distinguer les anciens transferts de charges selon leur nature :

 **Faits caractéristiques**

- refacturation à des tiers ou au groupe : reclassement en production vendue, compte 708 ;
- remboursement d'assurance : reclassement en autres produits d'exploitation ;
- diminution de charges : imputation en diminution de la charge concernée.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	34 560			34 560
Immobilisations incorporelles	34 560			34 560
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	99 980			99 980
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 666 679	13 928		1 680 608
- Matériel de transport	324 090	17 400	70 004	271 486
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	99 532	2 873		102 405
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 190 281	34 201	70 004	2 154 478
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 033 113			2 033 113
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	870			870
Immobilisations financières	2 033 983			2 033 983
TOTAL	4 258 824	34 201	70 004	4 223 021



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles			34 201		
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Augmentations de l'exercice			34 201		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles			70 004		
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Diminutions de l'exercice			70 004		

Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis selon la législation en vigueur



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que l capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL SOCIETE NOUVELLE HERGOTT 57210 HAUCONCOURT	10 000		66,67	-13 306
SAS STRADEST TP 57280 HAUCONCOURT	1 252 913		100,00	301 479
SAS A-TECH 57280 HAUCONCOURT	1 000 000		80,00	386 652
SAS ALHB.TP 57640 NOISSEVILLE	20 000		51,00	45 434
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS HAUCONCOURT ENROBES 57280 HAUCONCOURT	3 000 000	810 021	20,00	414 322

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	1 433 113	1 433 113			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	600 000	600 000			
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amo- tisse- ment	Mode d'amo- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			30 460	2 396		32 856
Immobilisations incorporelles			30 460	2 396		32 856
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans		42 010	17 024		59 035
- Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans		728 429	82 719	26 213	784 936
- Matériel de transport	4 à 5 ans		128 922	64 410		193 333
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		71 708	6 723		78 431
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			971 069	170 877	26 213	1 115 734
TOTAL			1 001 530	173 273	26 213	1 148 590



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 904 092 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	870		870
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	564 953	564 953	
Autres	328 429	328 429	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	9 840	9 840	
Total	904 092	903 222	870

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	1 224
Total	1 224



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000 000,00 euros décomposé en 25 000 titres d'une valeur nominale de 40,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de p ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
KARP-KNEIP PARTICIPATIONS 99999 LUXEMBOURG	40,00	10 000,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		
MONSIEUR RODE MICHEL 57970 YUTZ	50,99	12 749,00
MONSIEUR SABATTINI LUDOVIC 57640 VIGY	9,00	2 250,00
MONSIEUR RODE JULIEN 57480 MONTENACH		1,00

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 05/06/2025.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	632 931
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	632 931
Affectations aux réserves	332 931
Distributions	300 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	632 931



Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2025	Affectation des résultats	Augmentatio	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Capital	1 000 000				1 000 000
Réserve légale	100 000				100 000
Réserves générales	2 966 877	332 931	332 931		3 299 808
Résultat de l'exercice	632 931	-632 931	615 647	632 931	615 647
<i>Dividendes</i>		300 000			
Total Capitaux Propres	4 699 808		948 578	632 931	5 015 455

Dettes



Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 383 575 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à pl d'un an et cinq ans au plus	Echéance à pl de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 419	1 419		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	220 412	220 412		
Dettes fiscales et sociales	161 306	161 306		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	438	438		
Total	383 575	383 575		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURN.FACT.NON PARVENUES	14 056
BANQUES AGIOS COURUS	1 419
ETAT CHARGES A PAYER	4 373
Total	19 848



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	9 840		
Total	9 840		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD.CONSTATES D AVANCE	438		
Total	438		



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 7,5 personnes.

	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	2
Employés, techniciens, agents de maîtrise	3
Cadres et ingénieurs	2
Total	7

Informations sur les dirigeants

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	34 162
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	34 162
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	



Autres informations

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 34 162 euros.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 37 993 euros

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées est de 37 993 €.

Ces engagements ne concernent que les cadres et Etam.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	779 235		779 235
Ventes de marchandises	537 928		537 928
Produits des activités annexes	1 191 845		1 191 845
TOTAL	2 509 008		2 509 008

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	4 300	
TOTAL	4 300	

Les honoraires H.T du commissaire aux comptes s'élèvent à 4 300€



Notes sur le compte de résultat

Résultat financier

	31/12/2025	31/12/2024
Produits financiers de participation	520 000	505 674
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	10 424	9 030
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	530 424	514 704
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		
Résultat financier	530 424	514 704

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits

Résultat et impôts sur les bénéfices



Notes sur le compte de résultat

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 25 %	142 245
Taux Réduit - 15 %	42 500
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 10 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Contribution temporaire de solidarité - 33%	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche et recherche collaborative	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	657 583	41 936	615 647
+ Résultat exceptionnel			
- Participations des salariés			
Résultat comptable	657 583	41 936	615 647
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			